



AMBASSADE DES ETATS-UNIS KINSHASA.CONGO

Date: Le 21 juin 2018

De: La Section des Affaires Publiques

Email : KinshasaPress@state.gov

Site Internet: <http://kinshasa.usembassy.gov>

Sujet: Désignation de hauts responsables de la République démocratique du Congo (RDC)

DEPARTEMENT D'ETAT DES ETATS-UNIS
Bureau du Porte-parole

Le 21 juin 2018

NOTE AUX MEDIAS

Le Département annonce la désignation de plusieurs hauts responsables congolais, en vertu de la Section 7031(c) de la Loi sur le budget du Département d'Etat, des opérations étrangères et programmes y afférents de 2018, en raison de l'implication de ces responsables dans des actes importants de corruption liés au processus électoral de la RDC. En outre, le Département prend des mesures pour empêcher l'entrée aux Etats-Unis de certains responsables congolais impliqués dans des violations des droits de l'homme. La Section 7031(c) dispose que, dans les cas où le Secrétaire d'Etat possède des informations crédibles selon lesquelles des responsables étrangers ont été impliqués dans des cas importants de corruption ou des violations graves de droits de l'homme, ces personnes sont interdites de séjour aux Etats-Unis.

Des élections crédibles, transparentes et organisées dans les délais requis en décembre 2018—dans lesquelles les Congolais seront libres d'exprimer leurs points de vue sans avoir à craindre ni la violence, ni les actes d'intimidation—sont déterminantes pour garantir un avenir plus paisible et prospère en RDC et dans la région.

Les mesures prises aujourd'hui envoient le signal fort que le gouvernement des Etats-Unis s'engage à lutter contre la corruption, à soutenir des élections crédibles conduisant au premier transfert de pouvoir pacifique et démocratique en RDC et à amener les personnes responsables d'actes importants de corruption et de violations graves des droits de l'homme à répondre de leurs actes.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter AF-Press@state.gov

###